CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

CIE

Seizième session de la Conférence des Parties Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

Compte rendu de la quatrième séance du Comité II

6 mars 2013: 11h40 - 12h30

Président: R. Gabel (États-Unis d'Amérique)

Secrétariat: J. Barzdo

J.C. Vasquez M. Yeater

Rapporteurs: J. Gray

C. Rutherford

Questions stratégiques

19. La CITES et les moyens d'existence

Le Pérou, qui préside le groupe de travail sur la CITES et les moyens d'existence, présente le document CoP16 Doc. 19 (Rev. 1) et ses annexes, contenant un projet de résolution et des projets de décisions. L'Afrique du Sud, la Jamaïque et le Zimbabwe soutiennent ces projets. Le Japon qui les soutient de façon générale propose de remplacer "Les Parties devraient" par <u>Les Parties sont encouragées à dans le deuxième projet de décision adressé aux Parties dans l'annexe 2. L'Inde est du même avis.</u>

Le Brésil soutient le projet de résolution, en principe, mais propose les changements suivants:

Sous-paragraphes ii), iv) et v) dans le paragraphe a) après le deuxième "CONVIENT":

- ii) la maximisation du partage des avantages pour les communautés rurales pauvres dans les chaînes de valeur concernées:
- iv) la création la promotion d'associations commerciales à responsabilité sociale avec des obligations claires de partage de distribution des avantages entre leurs membres;
- v) la reconnaissance des droits de propriété sur les ressources, des droits culturels et des droits de propriété intellectuelle des communautés pauvres, autochtones et tribales l'élaboration, avec la participation pleine et entière des communautés rurales pauvres, de mécanismes de protection de leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles...

Après "Concernant les politiques d'autonomisation", le paragraphe commençant par RECOMMANDE se lit maintenant comme suit:

INVITE les Parties à étudier l'utilisation de marques de certification et d'origine pour les produits obtenus légalement et de façon durable par les communautés rurales pauvres, conformément aux dispositions de la CITES;

Le paragraphe a) sous le deuxième CONVIENT se lit maintenant comme suit:

que l'application de certaines inscriptions aux annexes CITES peut encourager la production ex situ qui peut entraîner la perte des bénéfices. Il peut donc être nécessaire de mettre au point des incitations basées sur le marché pour encourager l'apport de bénéfices à ces communautés;

L'Argentine soutient le projet de résolution et les projets de décisions et approuve les amendements proposés par le Brésil. Elle propose aussi les amendements suivants au dernier paragraphe du projet de résolution:

RECOMMANDE EN OUTRE que les activités d'atténuation ne portent pas uniquement sur les <u>tiennent compte non seulement des</u> espèces inscrites aux annexes CITES mais aussi sur <u>de</u> l'ensemble de l'écosystème où elles se trouvent.

Ces modifications obtiennent le soutien du Botswana et de la Colombie.

Les Philippines demandent d'insérer dans le projet de résolution: au cinquième paragraphe du préambule, après "communautés rurales pauvres", <u>en particulier de celles qui dépendent traditionnellement des ressources sauvages pour leurs moyens d'existence et qui sont directement touchées par la mise en œuvre de décisions d'inscription d'espèces aux annexes CITES; dans le sous-paragraphe c) i), après le deuxième "CONVIENT", insérer <u>de mécanismes de financement de liaison</u>, après "la mise en œuvre"; et dans le sous-paragraphe a), sous le deuxième "RECOMMANDE", insérer <u>générant des moyens d'existence par le biais du tourisme durable</u> après "services écosystémiques,".</u>

L'Indonésie demande de supprimer "autochtones et tribales" dans le sous-paragraphe a) v) sous le deuxième "CONVIENT" car elle estime que cet ajout est une tautologie.

Le Canada appuie généralement le document mais souhaite que l'on atténue le langage du projet de résolution afin d'indiquer clairement qu'il n'est pas contraignant pour les Parties. Il demande aussi que l'outil pour l'évaluation rapide des effets de l'application de la CITES sur les moyens d'existence des communautés rurales pauvres et les lignes directrices vivant à traiter de tels effets soient portés sur le site web CITES en tant que documents à part entière.

La Colombie estime que le groupe de travail doit continuer ses travaux jusqu'à la CoP17, et c'est également l'avis de l'Inde et de la Jamaïque. Les États-Unis estiment, pour leur part, que les travaux du groupe de travail sur la CITES et les moyens d'existence doivent maintenant se terminer. Ils expriment leur opposition aux deux annexes du document mais soutiennent la publication de l'outil et appuieraient son examen.

L'Irlande, s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne et de la Croatie, indique également qu'elle approuve le projet de résolution et les projets de décisions et ajoute qu'elle n'a aucune objection aux changements proposés durant la séance. Toutefois, le Mexique fait objectif à l'utilisation de la phrase "communautés rurales pauvres" arguant qu'il conviendrait de considérer également les moyens d'existence d'autres communautés et abonde dans le sens des préoccupations exprimées par le Canada et les États-Unis, à savoir que les moyens d'existence ne sont pas du ressort de la CITES.

Le Président demande aux Parties intéressées de discuter de la formation d'un petit groupe de travail pour préparer les révisions au projet de résolution et d'envisager la constitution officielle de ce groupe à la session suivante.

La séance est levée à 12h30.

_

Composition: Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, États-Unis, Irlande (s'exprimant au nom des États membres de l'Union européenne et de la Croatie), Mexique, Pérou (président), Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Zimbabwe.